

## **CHAPITRE 5 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL PROMOTION**

### **JOUEURS ADMIS**

Les joueurs classés en 3<sup>ème</sup> série 4<sup>ème</sup> série et non classés ; toutefois ne sont pas admis les joueurs :

- Ayant été classés en 1<sup>ère</sup> série Nationale (limité à 10 ans après le dernier classement en 1<sup>ère</sup> Série Nationale)
- Ayant obtenu un titre de Champion de France Open ou 1<sup>ère</sup> Série ou Triplettes D1 ou Quadrettes D1 ou vainqueur de la Coupe de France par Equipes (limité à 10 ans après le dernier titre obtenu). **Ils doivent participer à l'Individuel 1<sup>ère</sup> Série**

**Clôture des inscriptions le mercredi 13 mars 2019 avant minuit et présence avant 13h le jour de la compétition.**

### **DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION**

Si le nombre de participants l'exige, le club où se déroule la compétition s'engage à tenir en réserve 1 ou 2 joueurs susceptibles de prendre part à cette finale afin d'éviter une ½ finale.

La participation est au minimum de 16 joueurs.

Si obligation d'une ½ finale, la 1<sup>ère</sup> séance de la finale se jouera le soir même la 2<sup>ème</sup> séance le vendredi soir suivant, soit le 22 mars, le lieu sera communiqué à l'issue de la ½ finale.

### **FINALE**

L'épreuve se déroulera en 2 séances, **et si possible** sans éliminé(s) entre les 2 séances.

La mise en place de la 1<sup>ère</sup> séance est réalisée par un tirage au sort intégral.

Pour la mise en place de la 2<sup>ème</sup> séance, la méthode dite du « serpent » sera utilisée. Le classement final se fera par addition des pourcentages obtenus sur les 2 séances.

### **DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE**

LIEU	MEAUZAC
DATE	16 mars 2019
ARBITRE	Franck LENOIR
MISE EN PLACE	13H15
ENGAGEMENT (par joueur et par séance)	5€
INDICE PCN	1,8
POINTS DE PERFORMANCE	En fonction du nombre de participants
QUALIFIES	7

**Au terme de la 1<sup>ère</sup> séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2<sup>ème</sup> séance.**

**Le championnat de France se déroulera du 29 mai au 2 juin 2019  
à ARGELES SUR MER**